

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE

Département
AUBE
Canton
NOGENT-SUR-SEINE
Commune
NOGENT-SUR-SEINE

Circulation alternée

N°PM/2020-134

Rue de la Poterne à Sel (Partie)

Du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet 2020

Travaux de réfection de voirie effectués par l'entreprise MITHIEUX

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,

Vu le code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-21-1 et R.411-25 à R.411-28,

Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

Considérant les travaux effectués par l'entreprise MITHIEUX, rue de la Poterne à Sel (du n°5 jusqu'à l'entrée des Moulins) nécessitant une restriction sur la chaussée,

Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient d'installer une circulation alternée, entre le n°5 rue de la Poterne à Sel jusqu'à l'entrée des Moulins, **du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet 2020,**

A R R E T E

Article 1 :

La circulation est alternée par demi-chaussée, entre le n°5 rue de la Poterne à Sel jusqu'à l'entrée des Moulins, **du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet 2020.**

Article 2 :

La signalisation sera mise en place par la société MITHIEUX.

Article 3 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 4 :

- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-sur-Seine, le 15 juillet 2020

Madame Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Acte non soumis à l'obligation
de transmission en Préfecture

